Traité Békhorot

Michna 2 - Chapitre 3

רַבָּן שִׁמְעוֹן בֶּן גַּמְלִיאֵל אוֹמֵר:
הַלּוֹקֵחַ בְּהֵמָה מֵינִיקָה מִן הַנָּכְרִי,
אֵינוֹ חוֹשֵׁשׁ שֶׁמָּא בְּנָהּ שֶׁל אַחֶרֶת הָיָה.
נִכְנַס לְתוֹךְ עֲדָרוֹ,
וְרָאָה אֶת הַמַּבְכִּירוֹת מֵינִיקוֹת,
וְאֶת שֶׁאֵינָן מַבְכִּירוֹת מֵינִיקוֹת,
אֵינוֹ חוֹשֵׁשׁ
שֶׁמָּא בְּנָהּ שֶׁל זוֹ בָּא לוֹ אֵצֶל זוֹ,
אוֹ שֶׁמָּא בְּנָהּ שֶׁל זוֹ בָּא לוֹ אֵצֶל זוֹ:

RabbanChimon ben Gamliel dit :[Dans le cas de] celui qui achète une[femelle] allaitante à un non-juif, il[n'a] pas[besoin] de s'inquiéter, c'est-à-dire[de prendre en compte la possibilité qu'elleallaite] la progéniture d'un autre[animal. L'acheteur peut plutôt supposer qu'elle a déjà mis bas. Si quelqu'un] entre au milieu de son troupeau et voit[des mères] qui ont mis bas pour la première fois[et qui] allaitaient, et[qui voit également des mères] qui n'ont pas mis bas pour la première fois[et qui] allaitaient également, il[n'a] pas à s'inquiéter que peut-être la progéniture de cet[animal] est venue vers cet[animal pour être allaitée, ou que] peut-être la progéniture de cet[animal] est venue vers cet[animal pour être allaitée].

Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions